

	Extrait du Registre des délibérations du <b>Conseil Municipal</b> de la Ville de BRESSUIRE	n° d'ordre <b>23027</b>
---	--	----------------------------

**SEANCE du : 20 février 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 20 février à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 14 février 2023.

**ETAIENT PRESENTS**

Anne-Marie BARBIER	Sandra CAILTON	Marie JARRY	Alain ROBIN
Philippe BARON	Yannick CHARRIER	Constance MACKOW	Philippe ROBIN
Thierry BAUDOUIN	Bruno COTHOUIS	Emmanuelle MENARD	Anne ROUX
Bérangère BAZANTAY	Sandrine DELUGEAU	Jean-François MOREAU	Marinette TALLIER
Florence BAZZOLI	Pascale FERCHAUD	Nathalie MOREAU	Véronique VILLEMONTAIX
Bruno BODIN	Stéphanie FILLON	Jean-François MORIN	
Hélène BROSSEAU	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Pierre MORIN	
Pierre BUREAU	Pascal GABILY	Arnaud PRINTEMPS	

**POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES**

Jamel CHENIOUR à Jean-François MOREAU	Etienne HUCAULT à Thierry BAUDOUIN	Rodolph THIBAUDEAU à Nathalie MOREAU
Anita BRIFFE à Pierre MORIN		

**Secrétaire de séance :** Anne ROUX, assistée des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.  
**Assistait également :** Delphine CHESSERON - Directrice Générale des Services



**Refacturation de l'Agglo2B à la commune de Bressuire, des frais de téléphonie / informatique pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2022**

Suite à une facturation auprès de l'Agglo2B, de frais de téléphonie-informatique (Office 365) appartenant à la commune de Bressuire, il convient que la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais refacture à la commune de Bressuire les frais de téléphonie et informatique suivants :

Office 365 commune de Bressuire 2<sup>ème</sup> semestre 2022 : 29 532.76 € TTC

Il s'agit par délibérations concordantes des deux collectivités, de procéder à la refacturation par l'Agglo2B à la commune de Bressuire du montant de 29 532.76 € TTC correspondant aux frais listés ci-dessus pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2022.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal décide :**

- **D'ACCEPTER** la refacturation par l'Agglo2B à la commune de Bressuire, des frais de téléphonie et informatique (Office 365) du 2<sup>ème</sup> semestre 2022 pour le montant de **29 532.76 € TTC**.
- **D'IMPUTER** cette dépense sur les crédits ouverts au budget.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la mise en œuvre de cette délibération.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
 Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Anne ROUX



Le Maire,  
  
 Emmanuelle MENARD



Accusé de réception en préfecture  
 079-217900497-20230222-DG\_DEL\_2023\_027-DE  
 Date de télétransmission : 22/02/2023  
 Date de réception préfecture : 22/02/2023